Victoire pour les EVS aux Prud'hommes de Lorient !!!

Dans le Morbihan, 24 salariées en contrat EVS (emplois vie scolaire), aidées par SUD-Éducation et la CGT, avaient saisi le Conseil des Prud'hommes de Lorient après leur licenciement. Elles viennent d'obtenir satisfaction.
Dans le détail du jugement :
◆ la juge reconnaît le défaut de formation et octroie à chacune 4000 euros,
◆ elle requalifie le CDD en CDI et condamne Thépot à payer l'indemnité de requalification, l'indemnité légale de licenciement, l'indemnité compensatrice de préavis, l'indemnité de congés payés sur le préavis, et enfin l'indemnité pour licenciement sans cause réelle ni sérieuse (les sommes sont variables en fonction de vos contrats).
◆ par contre, elle ne retient pas la demande des heures complémentaires (on s'y attendait).
Les sommes gagnées vont de 7 000 à 14 000 euros... soit 130 000 euros pour les 11 dossiers défendus par Solidaires, et même 280 000 euros pour l'ensemble des 24 dossiers Solidaires + CGT. C'est une belle victoire. Mais le lycée Thépot, employeur, a un mois pour faire appel de cette décision.
En attendant, ce jugement est un avertissement pour des employeurs publics qui pensent pouvoir impunément exploiter des travailleuses précaires.
Malheureusement, au fond, ce jugement ne règle rien. Ces salariés, quoiqu'indemnisées, ont été tout de même licenciées, après avoir durant des années assuré leurs missions dans l'Éducation Nationale

Plus que jamais, SUD- Éducation revendique la titularisation sans condition des précaires, l'arrêt du recrutement sous contrats précaires, et la création des emplois publics nécéssaires

En octobre, de nouveaux dossiers seront soumis aux tribunaux. Cette victoire de Lorient nous encourage. Certes, l'employeur a un mois pour faire appel de ce jugement. N'hésitez pas à faire valoir vos droits : les défenseurs prud'homaux de Solidaires vous assistent et vous défendent !

Contre l'unanimisme sportif...

Deux grandes kermesses du muscle ont rythmé l'été. Le championnat d'Europe de football s'est déroulé en Pologne et en Ukraine, première grande compétition à l'Est depuis la chute du Mur. Comme prévu, malversations, affairisme et escroqueries ont rythmé la construction des stades des hôtels et des logements, prostitution massive aux abords des stades et exactions des hooligans dans les villes organisatrices. L'union Européenne et l'UEFA ont fait silence sur l'emprisonnement et les mauvais traitements subis par l'ex-première ministre ukrainienne Ioulia Timochenko. Ils ne se sont pas davantage émus de l'emprisonnement des opposants politiques, des discriminations envers les homosexuels ou du traitement des réfugiés et demandeurs d'asile.

Les joueurs français, à qui étaient promis plus de 300 000 euros chacun en cas de victoire, ont perdu suffisamment tôt. Les joueurs espagnols soupçonnés de dopage généralisé ont battu en finale des Italiens dont une partie de l'équipe est récemment impliquée dans des paris et des matchs truqués. Le ballon peut continuer de tourner... vers le Brésil où les mafias officient à la rénovation urbaine pour que parkings, stades et autoroutes s'installent en lieu et place des favelas en vue de la coupe du Monde 2014.

A Londres, les Jeux Olympiques ont coûté cinq fois plus que prévu. Montréal a mis trente ans à rembourser les dettes contractées pour les JO de 1976. Ceux de 2004 pèsent leur part dans la dette grecque. Dans ces foires, on socialise les pertes et on privatise les bénéfices dans la pure logique du capital... et de ses aléas. "Et ce serait baigner dans l'angélisme que d'imaginer que les Jeux de Londres pourraient échapper à leur [les nouvelles mafias] emprise et donc à la corruption de responsables, aux compétitions truquées, aux paris clandestins et aux pratiques dopantes les plus sophistiquées" Le CIO n'ignore rien de tout cela.

Les JO c'est aussi un record tous les quatre ans pour le développement des sociétés de contrôle : une caméra pour 16 personnes, un agent de sécurité pour 5 athlètes, 40 000 militaires et policiers, défense aérienne et maritime sur le pied de guerre et pour innover, les milices olympiques qui veillent au respect des droits labellisés JO. 1,2 milliards d'euros pour la sécurité.

Ces Jeux ont accepté des concurrentes voilées. " Le CIO a accepté la pression des pays du Golfe et de l'Iran, bafouant au passage sa propre charte olympique qui interdit les signes ostentatoires d'appartenance religieuse. Il s'agit pour les régimes islamistes d'imposer leur modèle de maltraitance des femmes sous prétexte de relativisme culturel au sein d'un symbole occidental -certes très contestable- d'universalité que sont censés représenter les Jeux " . Le CIO n'étant pas à une compromission près a refusé de soutenir des athlètes syriens qui menaient campagne au risque de leur vie pour que la Syrie du boucher Assad soit exclue des JO et a accepté une délégation officielle à la botte du régime.

Quand on regarde la chose de plus près, on voit bien que le sport n'est jamais au rendez vous du rêve qu'il promet. Il est devenu la religion du XXIème siècle avec ses commentateurs comme grenouilles de bassin olympique et Usain Bolt comme nouveau Dieu (en attendant le prochain). Sorte de rouleau compresseur de la modernité capitaliste il prétend coloniser la vie dans sa totalité. Les grandes compétitions mondiales sont ainsi les vitrines de la lutte de tous contre tous.

Cette course aux médailles qui concerne plus de 200 nations pour 10 000 participants autorise une sélection des athlètes dès le berceau et des rythmes d'entraînement qui n'ont rien à voir avec le supposé plaisir que promet la pratique sportive. En tant que syndicalistes et pédagogues nous ne voulons pas être les promoteurs de ces foires anabolisées auprès de la jeunesse, et nous continuons de penser qu'il faut construire une voie / voix critique et émancipatrice pour une éducation physique en milieu scolaire.

(1) Jacques Soppelsa, professeur de géopolitique en Sorbonne Le Monde 29.07.2012
(2) Fabien Ollier, directeur de publication de la revue Quel sport ? Le nouvel observateur 10.08.2012
(3) Pour le Tour de France cycliste tout va bien. L'édition 2012 aura été comme celle de 2011 celle d'un Tour propre où de jeunes hommes parcourent à l'insu de leur plein gré des étapes de 200 km à 40km/h pendant trois semaines...

éducation Sud 29

Dispensé de timbrage Brest CTC déposé le 07/09/2012

SUD éducation 2, rue Amiral Nielly 29200 Brest

PRESSE DISTRIBUÉE LA POSTE

Solidaires

septembre 2012 n° 114

Brest 2 Rue Amiral Nielly 02.98.05.12.93 **Quimper** 33 Av.de la Libération, 02.98.53.04.16, sud.education29@laposte.net
Permanences Quimper et Brest, les mardi et jeudi, vendredi **visitez notre site : http://sudeducation29.infini.fr/**

Postes, conditions de travail, moyens... 2012, la pire des rentrées

La rentrée des classes de septembre 2012 est la pire des rentrées parce que 13000 postes supplémentaires sont supprimés. Ces 13000 postes viennent s'ajouter aux 60.000 suppressions des 5 années précédentes, alors que la rentrée 2011 s'était déjà faite dans des conditions déplorables. Le millier d'enseignant-e-s dont le nouveau gouvernement a annulé la suppression ne peut le masquer. Des classes encore plus nombreuses. Des options et des filières inaccessibles. Des conditions de travail dégradées pour tou-te-s, élèves et personnels.
Et 2012 sera encore une année noire pour les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignants. Les stagiaires seront encore quasiment à plein temps en responsabilité devant les élèves, sans formation professionnelle.

La faute à Sarkozy... mais pas seulement

Bien entendu, cette rentrée est d'abord celle qui a été voulue par Sarkozy/Fillon/Chatel. Mais le gouvernement Hollande/Ayrault/Peillon a choisi de la laisser quasiment telle quelle, en ne proposant que des aménagements à la marge, là où un véritable plan d'urgence était nécessaire.... et assez facilement possible, avec un peu de volonté politique :

● Personne ne nous fera croire qu'il n'était pas possible de recréer immédiatement des milliers de postes, en commençant par titulariser les précaires.
● Après que le Conseil d'État a annulé au 31 juillet 2012 le cahier des charges de la formation des professeurs et des CPE, il était tout à fait possible d'améliorer vraiment les conditions d'entrée dans le métier des stagiaires. Mais Peillon a décidé cet été de publier le cahier des charges préparé par Wauquiez et Chatel, alors que ce projet avait été unanimement condamné par le CNESER (le 19 mars) et par le Conseil supérieur de l'Éducation (le 12 avril).

Demain ça ira mieux ? Ça dépend de nous !

Peillon a justifié l'insuffisance des mesures d'urgence par le lancement d'une grande consultation « pour la refondation de l'école ». Pourtant, comme nous le craignions, l'essentiel des décisions semblent prises avant même que la consultation ait débuté, et aucune rupture avec le démantèlement libéral du service public d'éducation ne s'annonce.

SUD éducation continuera de défendre ses revendications pour une école démocratique, critique et émancipatrice y compris en étant présent dans la concertation. Mais pour le service public d'éducation comme pour l'ensemble des questions qui touchent au monde du travail, un véritable changement dépend avant tout de nos mobilisations.

Directrice de la publication : Denise Le Gac
Imp par nos soins n° de CPPAP 0414 S S 05227

“Emploi d’avenir Professeur" une réponse libérale inadaptée aux besoins

Partie intégrante des 150000 contrats aidés précaires lancés sous le nom d'Emploi d'Avenir par le candidat Hollande, qui eux-mêmes trouvent leur place au sein des Contrats Uniques d'Insertion déjà existants (CUI), les Emplois d'Avenir Professeur vont être créés au rythme de 6000 par an de 2012 à 2014 (18000 au total annoncés).

Le gouvernement présente ce dispositif comme un pré-recrutement de professeurs donnant la priorité à des étudiants d'au moins 25 ans qui s'engagent à poursuivre leurs études et à se présenter à un concours de recrutement des enseignants. Ceux-ci viendront des " zones urbaines sensibles " ou de l'éducation prioritaire, et étudient dans des académies ou des disciplines en déficit de candidats aux concours.

Pour eux, l'entrée dans le dispositif passera par un contrat d'un an au niveau licence 2ème année (L2) renouvelable jusqu'à 3 ans (jusqu'au niveau master 1ère année M1). Ils seront recrutés localement par un chef d'établissement EPLE (Etablissement Publics Locaux d'Enseignement) pour effectuer des heures de travail allant d'activités périscolaires (L2) à l'enseignement en école, collège ou lycée (M1) à temps partiel avec une flexibilité possible sur les horaires. Les étudiants concernés seront des boursiers qui cumuleront bourse sur critères sociaux, bourse de service public annoncée pour 2013 et rémunération des heures EAP (Emploi d'Avenir Prof') à un niveau mensuel de l'ordre de 900 euros.

Enrayer la crise du recrutement ?

Avec EAP, il est clair que le pouvoir a donné la priorité à l'austérité budgétaire, en y affectant une part des crédits destinés à la création d'emplois aidés. L'Etat peut donc rémunérer chaque étudiant-employé bien en dessous du SMIC, au lieu de réfléchir à un vrai projet attractif d'entrée dans la profession. Une partie des étudiants à la vocation enseignante, d'origine modeste, devra se contenter d'environ 900 euros par mois pour financer trois années d'études en échange d'une activité pour l'Education Nationale annoncée autour de 12 heures hebdomadaires par l'administration au CSE du 24 août dernier !

La non-prise en compte des besoins étudiants

Les " bénéficiaires " des EAP devront donc consacrer un bon nombre d'heures au quotidien à leur emploi au détriment de leurs études, sans parler de la flexibilité horaire génératrice de stress et d'instabilité que révèlent inlassablement les enquêtes sur le travail salarié des étudiants. En outre, rien n'est conçu pour les autres concours de la fonction publique. Et tout en privant de ressources les autres étudiants d'origine modeste, le gouvernement astreint les futurs enseignants à un choix d'orientation professionnelle très précoce dès la deuxième année. L'espace des trajectoires possibles dans les études supérieures se réduit très vite pour ceux-ci.

Enfin, limiter ces Emplois d'Avenir à trois ans laisse sceptique quand on sait que la masterisation allonge la durée des études à au moins cinq ans. Que deviendront les étudiants de M2 après leur EAP ? les redoublants L2, L3 ou M1 ? L'Etat leur réserve-t-il des stages rémunérés pour subsister? On ne peut que déplorer ce renoncement à des droits aux études supérieures au profit d'une orientation libérale de " donnant-donnant " qui éloignera les " winners " des " losers " dans la compétition pour l'accès à l'emploi.

Masterisation et casse du service public

En dépit des critiques fusant de toutes parts, le ministre a privilégié la reconduction de la mastérisation en réduisant à peine le temps de présence devant élèves des stagiaires 2012-2013. Il est clair qu'EAP n'est pas taillé pour améliorer leur condition ; On peut même remarquer qu'il complète le démantèlement des statuts du service public puisqu'on confiera l'embauche des étudiants-employés à un chef d'établissement, sur un contrat CAE-CUI (Contrat d'Avenir-Contrat Unique d'Insertion) de droit privé qui plus est.

Certes, on ne peut nier que le dispositif est en progrès par rapport à l'existant, et il ne manquera pas de candidats dans la situation actuelle de chômage de masse et de pauvreté étudiante. On les comprend facilement.

Mais pour SUD-Education, il est très loin d'être à la hauteur de l'urgence et des besoins à terme en matière d'études, d'emploi et d'éducation. La question de l'autonomie de l'ensemble de la jeunesse en formation ou privée d'emploi n'est absolument pas traitée tandis que les raisons durables de la baisse du nombre de candidats aux concours d'enseignement restent intactes. Dégradation des conditions de travail, mise en concurrence des établissements et des personnels, baisse du niveau de vie, pressions hiérarchiques et bruit de fond anti-profs historiquement construit d'Allègre 1997 à Sarkozy 2012, la rupture avec les logiques libérales n'est visiblement pas prévue à l'ordre du jour de l'actuel gouvernement.

Elle dépend encore et toujours de nos mobilisations, nous appelons à les construire.

Vacances : Les européens aiment les longues vacances

Les Français sont-ils les champions européens des congés d'été comme on a pu le lire ici ou là ? Non répond Eurydice, la base de données statistiques européenne qui publie un calendrier annuel des écoles européennes. Avec 9 semaines de congés d'été, les Français sont dans la moyenne européenne. Certes nos grands voisins allemands et anglais n'ont que 6 semaines. Mais tous les autres ont plus ! Ainsi l"'Italie s'octroie 13 semaines, la Finlande, l'Espagne ou la Hongrie 11. Le Portugal, 12, comme la Grèce. Soit plus que les 9 semaines françaises.

(info pêchée sur le site du Café pédagogique)

Un Traité contre les peuples : faire échec au Pacte budgétaire !

Le nouveau traité européen représente un véritable danger pour la démocratie et les droits sociaux en Europe.

Le 1er mars 2012, 25 (sur 27) chefs d’État et de gouvernement ont signé un nouveau traité, le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance de l’Union économique et monétaire (TSCG), qui devrait entrer en vigueur au début de l’année 2013.

Ce traité, dénommé «Pacte budgétaire», est présenté comme un remède à la crise par les gouvernements européens et la «Troïka» – la Commission européenne, la Banque centrale européenne (BCE) et le Fonds monétaire international (FMI). Sa recette est simple : l’austérité généralisée en Europe.

Nous aurions vécu au-dessus de nos moyens, et, désormais, pour «rassurer les marchés», il nous faudrait consentir à des mesures «douloureuses» : fermeture d’écoles, d’hôpitaux, suppression d’allocations sociales, remise en cause du droit du travail et «modération» des salaires…

Le nouveau traité comprend ainsi plusieurs outils pour contraindre durablement (et sans débat démocratique) les Etats à effectuer les réformes «nécessaires» : la «règle d’or», qui impose un quasi-équilibre budgétaire, ainsi qu’un arsenal punitif renforcé pour les pays «laxistes».

Le Pacte budgétaire dresse ainsi les contours d’une Europe technocratique qui écrase les peuples pour mieux rassurer les marchés. Le Collectif pour un audit citoyen de la dette vous propose ici une petite visite guidée des dispositifs prévus par ce nouveau traité.

Une règle d’or : l’austérité !

L’imposition de la «règle d’or» dans la législation nationale représente une des principales nouveautés du Pacte budgétaire. Celle-ci répond à une logique simple. Comme le Traité de Maastricht leur interdit d’emprunter à la Banque centrale européenne, les États en déficit doivent chaque année emprunter sur les marchés en créant de nouvelles dettes. Interdire les déficits publics serait alors un moyen simple d’empêcher qu’un Etat s’endette davantage et représenterait donc un «frein» à la dette.

Cette nouvelle «règle d’équilibre budgétaire» exige que les budgets soient en équilibre ou en excédent. Il s’agit plus précisément de réduire le «déficit structurel» des États, c’est-à-dire le déficit calculé en éliminant la partie «conjoncturelle», liée à une chute de recettes lors d’une récession ou à un surcroît de recettes lors d’une année de croissance exceptionnellement forte. Un déficit structurel trop élevé serait un signe de déséquilibre durable dans les finances publiques.

Selon la Commission Européenne, c’est ce type de déséquilibre qui serait à l’origine de la crise de la dette : les Etats dépenseraient trop par rapport à ce qu’ils «gagnent». La crise de la dette révélerait donc une sorte de faute morale que les Etats n’auraient jusque là jamais admise. Cette faute devrait donc désormais être sévèrement sanctionnée.

Le Pacte budgétaire impose ainsi aux États signataires d’engager des réformes immédiates pour réduire leur déficit structurel sous la barre de 0,5 %. Avec, pour les États en dehors des clous, des amendes significatives.

A priori, il existe de nombreuses manières de réduire les déficits : augmenter les recettes, en augmentant les impôts ou encore en stimulant l’activité économique, ou réduire les dépenses, c’est-à-dire couper dans les dépenses sociales, les services publics et les effectifs et salaires de la fonction publique.

Pourtant, les recommandations de la Commission sont claires : la «meilleure» manière de réduire les déficits consiste à couper dans les dépenses sociales. Ce n’est pas seulement la Commission qui le dit : les règles, les procédures actuelles, les textes européens et le Pacte budgétaire lui-même mettent l’accent sur la réduction des dépenses, comme s’il s’agissait de la seule méthode envisageable. Le message est donc clair : pour réduire les déficits, il faut généraliser les «cures d’austérité» en Europe.

La règle de plomb de l’austérité

La méthode de calcul du déficit structurel comprend dans ses hypothèses des choix résolument politiques : les dépenses de santé ou d’éducation sont-elles des investissements dans l’avenir, ou de simples dépenses de fonctionnement à sabrer ? Les dépenses d’investissement – notamment en recherche et développement, ou bien pour financer des projets d’avenir comme la transition écologique doivent-ils être inclus dans le calcul du déficit – et donc réduits à tout prix ?

Malgré la portée de ces choix pour l’avenir de nos sociétés, ce sera la Commission, instance non élue, qui décidera des principes communs de calcul des déficits structurels. Les États devront s’aligner sur ces «bonnes pratiques», sous le contrôle de la Cour de justice européenne.

Combien ça va coûter ?

Concrètement, combien va coûter la réduction des déficits ? Pour la France, le déficit réel était prévu à 5,7 % du PIB en 2011, pour un déficit structurel calculé à 3,8 % du PIB. En application du Pacte budgétaire, il faudrait donc réduire le déficit de 3,3 points… soit 66 milliards d’euros !

En comparaison, la réforme des retraites aurait permis de réduire les dépenses publiques à hauteur de 7 milliards en 2012 selon le projet de budget du gouvernement. Il s’agit donc approximativement d’effectuer l’équivalent d’une dizaine de réformes des retraites.

Le temps dévolu aux gouvernements pour s’ajuster à l’objectif de 0,5 % n’est pas encore clairement défini dans les propositions de la Commission. Dans le volet préventif de l’actuel Pacte de stabilité, les États membres sont tenus de réduire leur déficit au rythme de 0,5 point de PIB par an… soit pour la France un rythme de 10 milliards d’euros par an !

Des dégâts économiques et sociaux considérables

Les mesures d’austérité sont à l’origine de dommages sociaux considérables. Cela n’effraie pas du tout la Commission et les gouvernements européens. Après tout, il s’agit là, ni plus ni moins, que de radicaliser les mesures de «modernisation» de l’Etat, comme en témoignent les coupes budgétaires mises en œuvre dans le cadre des plans d’austérité appliqués depuis 2009 :

- ❑ dans les salaires et effectifs de la fonction publique
- ❑ dans la protection sociale, chômage, logement…
- ❑ dans les financements des collectivités locales
- ❑ dans les services publics
- ❑ dans les retraites, via le recul de l’âge légal [1].

Ces mesures sont fondamentalement injustes, car elles touchent en priorité les populations les plus précaires, les femmes[2], les jeunes, mais aussi les classes populaires ainsi que les classes moyennes.

Elles sont aussi absurdes économiquement. En effet, elles créent un cercle destructeur : la baisse des revenus (pertes d’allocations, hausse des prix dans les services publics) contribue à diminuer la consommation, puis l’activité. Elle accentue la récession qui va davantage peser sur les comptes publics – avec pour conséquence une augmentation du déficit public que ces mesures étaient censées résoudre. La règle de plomb de l’austérité ne freine pas l’endettement… elle l’accélère !

Les politiques d’austérité ont ainsi littéralement laminé l’économie grecque. Le nouveau plan adopté en février dernier est une étape supplémentaire : baisse de 22% du salaire minimum, ramené à 586 euros bruts sur 14 mois, suppression dans l’année de 15 000 emplois publics, nouvelles coupes dans les pensions de retraite. Loin de jeter les bases d’une sortie de crise, les prétendues «cures» imposées par la Troïka entretiennent un cercle vicieux de récession et de chômage.

C’est pourtant cette spirale destructrice de dumping social et fiscal à l’échelle de l’Europe que le Pacte budgétaire institutionnalise.

L’impossible transition sociale et écologique

Le carcan d’austérité de la «règle d’or» ne va pas seulement obliger les gouvernements à mettre en œuvre des coupes sévères dans les dépenses sociales: il va par ailleurs priver les gouvernements de leviers économiques d’une importance considérable en période de crise. Il sera désormais impossible de mettre en place des politiques budgétaires ambitieuses et des investissements publics pour initier la transition écologique et relancer l’emploi.

Que retenir ? Plusieurs constats clairs

- ● Le Pacte budgétaire ne va pas sauver l’Europe, mais l’enfoncer davantage dans la crise économique, sociale, écologique et démocratique.
- ● Il va approfondir l’austérité généralisée, en forçant les gouvernements à respecter un programme économique absurde qui mène à la récession.
- ● Il est toxique pour la démocratie en imposant des mécanismes technocratiques de surveillance et de sanction des budgets nationaux.
- ● Le Pacte budgétaire et le MES sont à l’image de l’Europe voulue par Sarkozy, Hollande et Merkel, foulant au pied la démocratie et les peuples.
- ● Ils mettent en place une mécanique technocratique, antidémocratique et antisociale pour mieux sauver les intérêts des plus riches et des banques. C’est ce « sauvetage » permanent qui entraîne les pays européens dans une surenchère de casse sociale et démocratique.

Pour la première fois de son existence, la Confédération européenne des syndicats a marqué sa désapprobation en s’opposant au nouveau traité européen. Jürgen Habermas, le grand philosophe allemand qui avait soutenu le Traité Constitutionnel Européen, estime aujourd’hui que les réformes européennes ouvrent une période de « domination post-démocratique ».

Cette rupture doit reposer sur deux principes : une politique économique alternative, une rénovation complète de la démocratie en Europe.

[1] Voir le livre blanc de la Commission européenne du 16 février 2012 Une stratégie pour des retraites adéquates sûres et viables COM(2012) 55 final.

[2] Voir le rapport «Femmes et austérité» sur le site du collectif.

Retrouver l’intégralité du document du Collectif pour un audit citoyen de la dette publique sur http://www.audit-citoyen.org